

Le FOGEFOR : Apprendre à gérer sa forêt

Dispositif émanant du **CNPF** (Centre National de la Propriété Forestière), le FOGEFOR (Formation à la Gestion Forestière) dispense une formation adaptée à tous les propriétaires forestiers quelle que soit la taille de leur propriété forestière.

En France, la gestion forestière est un sujet sensible sur lequel se sont penchés les pouvoirs publics dès les années 60. Aujourd'hui le FOGEFOR s'impose naturellement lorsque les propriétaires privés souhaitent se former à la sylviculture.

UN SERVICE D'AIDE À LA GESTION FORESTIÈRE

Créé en France dans le milieu des années 80 à l'initiative des organismes de la forêt privée et des partenaires agricoles, le cycle de formation FOGEFOR a pour but de former les propriétaires forestiers dans les principaux domaines qui concernent la gestion de leurs bois et forêts.

L'enseignement de base permet par exemple de reconnaître les différentes essences d'arbres. Mais cette formation balaye tous les domaines et thèmes avec lesquels les propriétaires sont confrontés dans leur gestion forestière : droit, fiscalité, cadastre, économie et marché de la forêt, sans oublier les techniques de sylviculture. Les thèmes techniques, environnementaux, économiques et juridiques sont largement abordés, ce qui est primordial pour une bonne gestion forestière du bien.



Ainsi, la réglementation applicable à la forêt, l'aide à l'élaboration du Plan Simple de Gestion, les techniques de la vente de bois, le plan de chasse, le bucheronnage et toutes les activités liées à la forêt sont étudiées sur des cycles allant de 8 à 12 jours sur la base d'un coût très modeste.

La réglementation en France est très stricte dans le domaine de la gestion forestière et de la sylviculture, le FOGEFOR est là pour pallier aux lacunes des propriétaires forestiers privés qui ne sont pas spécialement issus de ce milieu.

Le FOGEFOR est présent dans chaque région de France